

## Séance du 10 février 2014

Membres en exercice : ..... 11  
Membres présents : ..... 10  
Absents excusés : ..... 1

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 10 février 2014 a été transmis aux conseillers municipaux le 3 février 2014, publié et affiché aux portes de la Mairie.

Sous la Présidence de Monsieur Jacques HELFTER, Maire

Présents Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux :

M.HELFTER Jacques	Mme GAUTSCH Bénédicte
M. KRETZ Claude	M. HERMANN Gilles
M. KRETZ Patrick	Mme SPITZ Christiane
M. HAUG Jean-Jacques	Mr ADAM Denis
M. GRAYER Christian	Mme FRANTZ Yvette

Excepté absent et excusé : M. CHRIST Jean Georges

Monsieur le Maire Jacques HELFTER ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal.

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance.**

Est désignée secrétaire de séance Mr Patrick KRETZ. Le conseil adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 20 janvier 2014.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES  
MEMBRES PRESENTS.**

### **2. Approbation du compte rendu de la séance du 20 janvier 2014**

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 20 janvier 2014.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES  
MEMBRES PRESENTS.**

### **3. Travaux de rénovation de la cour de l'école et examen de l'offre de prix et demande de DETR**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de la cour de l'école primaire de Witternheim, il convient de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Dépense		Recettes	
Travaux	16 759,00	Auto financement	10 055,40
		DETR (40%)	6 703,60
<b>Total</b>	<b>16759,00</b>		<b>16759,00</b>

Le montant de la subvention sollicitée pour le DETR est de 6 703,60 €uros.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal, de décider  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du Conseil municipal du 20 janvier 2014,

#### **Le Conseil municipal**

- **DEMANDE** à solliciter les subventions les plus élevées possibles de l'Etat (DETR) ,
- **Adopte le plan de financement**
- **Approuve le planning des travaux prévus pour une durée de 2 semaines et devant commencer début juillet 2014**
- **AUTORISER** le Maire à signer tous documents relatifs au projet,

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

### **4. Création d'un poste d'adjoint technique et fixation des ratios promus/promouvables**

Monsieur le Maire expose qu'une décision est à prendre concernant la fixation du ratio. Les conseillers doivent donc fixer un taux de promotion pour les agents qu'il sera possible de promouvoir. Ce taux est appelé « ratio promus/promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique Paritaire.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement de toutes les filières.

Considérant le tableau des effectifs et l'organigramme,

Considérant qu'en vue de la mise en œuvre de la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'avancement de grade, il est proposé de définir les ratios d'avancement de grade sur la base des considérations suivantes

**VU** l'exposé des motifs ci-dessus,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 35,

**VU** l'avis favorable du Comité technique paritaire en date du 12 novembre 2007,

**Le conseil municipal, après avoir délibéré,**

**DECIDE DE RETENIR** un ratio de 100 % sur l'ensemble des grades existant et prononcer les avancements de grade, sauf avis défavorable de l'autorité territoriale et sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents le justifient.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES  
MEMBRES PRESENTS.**

**5. Divers vœux**

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 20h30.

<b>HELFTER Jacques</b>	<b>CHRIST Jean-Georges</b> <b>Absent excusé</b>	<b>SPITZ Christiane</b>
<b>ADAM Denis</b>	<b>FRANTZ Yvette</b>	<b>GRAYER Christian</b>
<b>HAUG Jean-Jacques</b>	<b>KRETZ Patrick</b>	<b>KRETZ Claude</b>
<b>GAUTSCH Bénédicte</b>	<b>HERMANN Gilles</b>	